

Mutuelles remboursement

Un grand nombre de compagnies annoncent qu'elles remboursent les « médecines douces ou alternatives » à leurs assurés. Cependant, la sophrologie ne fait pas toujours partie des techniques que ces compagnies connaissent ou reconnaissent.

La Chambre Syndicale vous présente la liste des mutuelles qui acceptent de rembourser les séances de sophrologie. Ces informations sont susceptibles d'évoluer.



Celles qui remboursent vraiment la sophrologie

ALPTIS

Remboursement : Pack Bien-être

25€ la séance pour 5 séances/an/assuré

0.810.04.40.00

www.alptis.org

CAP assurances

Remboursement : de 25 € jusqu'à 5 séances/an/assuré.

0.820.20.02.55 ou 06.22.77.07.65

www.cap-assurances.net

contact@cap-assurances.net

MFIF

Remboursement : Pack Bien-être Bio II

40€/séance jusqu'à 6 séances/an.

01.43.80.06.22

www.mfif.fr

MUTUELLE CAP VERT

Remboursement : de 125 à 240 €/an/selon le forfait choisi.

05 62 44 37 42

www.mutuelle-capvert.com

ASSUREMA

Remboursement : à partir de 15 €/séance jusqu'à 210 €/an/assuré.

Option complémentaire : 3 modules amenant le remboursement de 20 à 40 €/séance jusqu'à 6 séances/an/assuré.

0.805.85.85.82

www.assurema.fr

COMPAGNIE DES FEMMES

Remboursement : Cajolia 1 : 15 euros /séance 12 séances par an, Cajolia 2 : 20 euros, Cajolia 3 : 25 euros

01.40.54.30.35

<http://www.comdesfemmes.com/>

MPCL Mutuelle des fonctionnaires territoriaux

Remboursement : forfait médecine auxiliaire de 100 à 160€/an/assuré.

04.77.49.60.89

www.mpcl.fr

MYRIADE

Remboursement : à partir de 20€/séance jusqu'à 30€/séance à hauteur de 3 séances/an/assuré.

0.810.120.130

www.myriade.fr

ADREA

Remboursement : 1ère formule : jusqu'à 25€/séance et 75€/an/assuré – 2e formule : jusqu'à 30€/séance et 150€/an/assuré.

09.73.310.310

www.adrea.fr

AXISALIANS-MEDINAT

Remboursement : Si le praticien est assuré en Responsabilité civile chez Medinat (se renseigner).

01.60.42.72.73 ou 06.33.38.74.04

www.aliens.fr

CEGEMA mutuelle

Remboursement : de nombreuses formules proposent un remboursement sur la base de 30€/séance.

04.92.02.08.50

www.cegema.com

MUTUELLE SAINT-GERMAIN

Remboursement : 15 € par séance limité à 4 séances par an

<http://www.mutuelle-saint-germain.fr/>

RADIANCE

Remboursement : de 15 à 40€/séance jusqu'à 3 séances/an/assuré.

03.20.63.85.32

www.radiance.fr

BAHEMA

Remboursement : de 30 à 40€ selon le niveau choisi jusqu'à 3 séances/an/assuré.

05.35.540.558

www.bahema.fr

CCMO mutuelle

Remboursement : Option médecine douce, 10 séances/an/assuré jusqu'à 35€/séance.

03.44.06.90.00

www.ccmo.fr

MUTUELLE FAMILIALE

Remboursement : de 50 à 150€/an/assuré selon le forfait choisi.

0.810.15.15.05

www.mutuelle-familiale.fr

SWISS LIFE

Remboursement : 25€/séance jusqu'à 5 séances /an/famille.

<http://www.swisslife.fr/>

MGEN

Remboursement sous conditions, à savoir :

- que le sophrologue soit certifié RNCP;
- que le client ait un certificat médical de son médecin lui préconisant les séances de sophrologie.

www.mgen.fr

MUTUELLE GENERALE

Remboursement : 3 séances/ an/personne

<https://www.lamutuellegenerale.fr>